

Le 24 MARS 2026

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard

02 96 45 20 19

mairie@begard.bzh
www.begard.bzh
SG/RM 45-03/26

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
AVENUE PIERRE PERRON
DU 26 MARS AU 25 AVRIL 2026 DE 08H00 A 18H30**

Le maire de Bégard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code pénal,
Vu le code de la route,
Considérant que, pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement avenue Pierre Perron, afin de permettre des travaux de toiture au droit du n° 7,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit au droit du n° 7, avenue Pierre Perron, du 26 mars au 25 avril 2026, de 08H00 à 18H30.

ARTICLE 2 : La vitesse sera réduite à 30 km/h au droit du n° 7, avenue Pierre Perron ainsi que 50 mètres en amont de celui-ci.

ARTICLE 3 : La circulation des piétons sera renvoyée sur le trottoir opposé.

ARTICLE 4 : L'entreprise « Bouget Mickaël » de Bégard, qui effectue les travaux, est chargée de la matérialisation du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard
- Monsieur le Commandant du centre de secours et d'incendie de Bégard
- Monsieur le Directeur de l'ATD Guingamp/Rostrenen,
- GPA,
- L'entreprise Bouget Mickaël.

Le Maire



HERVÉ g. P. Das

BEGARD